

*Proposition présentée par les députés :*

*Mme Mathilde Captyn ; MM. Miguel Limpo, Roberto Brogginini ; Mmes Prunella Carrard, Nathalie Schneuwly ; MM. Antoine Droin, Vincent Maitre, Guy Mettan, Jean Romain, Marcel Borloz, René Desbaillets, Yvan Slatkine.*

*Date de dépôt : 2 mars 2010*

## **Proposition de résolution**

### **Initiative cantonale pour un accès à la formation professionnelle des jeunes sans statut légal**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- Que plusieurs milliers d'enfants et de jeunes gens vivent en Suisse sans statut légal ; qu'ils sont peut-être des centaines, voire plus, dans le canton ;
- Que depuis de nombreuses années, l'école obligatoire scolarise les enfants sans statut légal et ce conformément aux dispositions de la Constitution suisse, ainsi que la Convention internationale des droits de l'enfant qui garantissent un droit à l'éducation ; mais qu'à la fin de leur scolarité obligatoire, ces mêmes jeunes sans papiers sont traités, du point de vue de la formation professionnelle, comme s'ils n'existaient plus ;
- Qu'ils ne peuvent décrocher une place d'apprentissage parce que les entreprises formatrices n'obtiennent pas d'autorisation de travail pour eux ; qu'en matière d'obtention d'un certificat fédéral de capacité, le lien étroit entre contrat de formation et contrat de travail bloque toute perspective ;
- Que la situation sociale dans laquelle se trouvent ces jeunes est alors très difficile ; qu'ils n'ont pas choisi eux-mêmes de vivre sans statut légal en Suisse, même s'ils y vivent depuis de nombreuses années, alors même que la Suisse, en particulier le canton de Genève, est devenu leur pays ;
- Qu'il est urgent de modifier cette situation, dont les conséquences sociales et humaines ne sont pas admissibles ;

---

invite le Conseil d'Etat à intervenir auprès de l'Assemblée fédérale pour l'inviter à :

- créer les bases légales permettant aux jeunes sans statut légal d'avoir accès à l'apprentissage et à la formation professionnelle.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Plusieurs milliers d'enfants, de jeunes et de jeunes adultes vivent en Suisse sans statut légal. Il s'agit:

- d'enfants de sans papiers;
- d'enfants de parents avec un statut légal mais auxquels l'on a refusé le regroupement familial;
- d'enfants de requérant-e-s d'asile confrontés à une décision de non entrée en matière (NEM);
- d'enfants de requérant-e-s d'asile déboutés.

Depuis des années, l'école obligatoire scolarise également les enfants sans statut légal, étant donné que la Constitution suisse ainsi que la Convention internationale des droits de l'enfant garantissent le droit à l'éducation. Mais à la fin de la scolarité obligatoire, ces personnes sont traitées comme si elles n'existaient plus. Elles ne peuvent décrocher une place d'apprentissage parce que les entreprises formatrices n'obtiennent pas d'autorisation de travail pour elles.

La situation dans laquelle se trouvent ces enfants, jeunes et jeunes adultes est donc très difficile. Ces personnes n'ont pas choisi elles-mêmes de vivre sans statut légal en Suisse. Souvent, elles y vivent pendant des années et notre pays est devenu le leur. Mais après l'école obligatoire, l'on prive ces jeunes d'accéder à l'apprentissage. Au lieu de pouvoir se former, ces personnes sont obligées de rester inactives ou de travailler au noir. En outre, il s'agit d'une inégalité de traitement par rapport à d'autres jeunes sans statut légal qui, eux, ont la possibilité de suivre une école subséquente (p. ex. les formations post-obligatoire comme le collège, école de commerce ou ECG). Et du point de vue économique, il est également absurde de devoir refuser de bonnes candidatures à cause de la loi.

Pour conclure, nous vous demandons donc de réserver un bon accueil à la présente résolution, afin d'améliorer la situation de nombreux jeunes en Suisse.